

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mars 2021

FIN DE VIE - (N° 288)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS257

présenté par
M. Falorni, rapporteur

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« cette »,

les mots :

« mettre en œuvre une telle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.